



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 14 mai 2025

Monsieur Vincent Dallaire vince.dall@outlook.com

OBJET: Réponse à votre demande d'accès à l'information reçue le 12 mai 2025

Monsieur,

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information que l'Institut de Cardiologie de Montréal (ICM) a reçu via Santé Québec le 12 mai dernier par courriel afin d'obtenir les renseignements suivants, en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels :

1. Le nombre total d'ordonnances de soins ayant été demandées aux tribunaux incluant celle rejetées et celle octroyées durant la période de 2023 à 2025 inclusivement jusqu'en date du 9 mai 2025.

Nous vous confirmons que l'ICM n'a traité aucune ordonnance de soins durant la période visée.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., C.A-2.1*, vous disposez d'un délai de 30 jours pour demander la révision de cette réponse auprès de la Commission d'accès à l'information dont voici les coordonnées:

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION 500, boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7

Veuillez recevoir, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Chantal Robert

Directrice des ressources humaines et des affaires juridiques Responsable des demandes d'accès à l'information